# Enquête Pôle Ressource Juin 2016 Enquête du Collectif national RASED













1/4

La circulaire du 18 août 2014, définissant le fonctionnement des RASED, crée un pôle ressource dans chaque circonscription pour «répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école». Ce pôle ressource ne regroupe pas seulement le RASED et l'IEN mais s'étend aux conseillers pédagogiques, enseignants référents, maîtres formateurs, enseignant itinérant avec mission spécifique, etc... ainsi qu'au personnel médico-social de l'éducation nationale, «autant que de besoin».

Deux ans plus tard, constatant une mise en œuvre irrégulière et disparate d'un département voire d'une circonscription à l'autre, le Collectif national RASED interroge les personnels des RASED pour mieux cerner la réalité effective des mises en œuvre du pôle ressource.

#### Le pôle ressource : une question qui intéresse les RASED

C'est près de 1500 personnes, majoritairement des enseignants spécialisés (E et G) et psychologues de l'éducation nationale, qui ont répondu en quelques semaines à l'enquête du collectif RASED, témoignant du questionnement des personnels des RASED sur le pôle ressource et ce, sur l'ensemble du territoire national.



■ Enseignant spécialisé option E ■ Psychologue de l'Education Nationale ■ Rééducateur

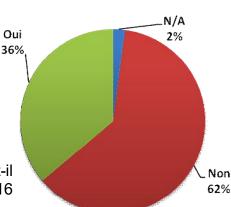
Réponse au questionnaire par spécificité RASED

1492 personnes ont complété le questionnaire dont 1221 enseignants de RASED ou psychologues scolaires selon la répartition ci-contre.

Le questionnaire a touché 2093 personnes au total.

#### Le pôle ressource : un dispositif très peu identifié

La mise en œuvre est loin d'être générale : dans les 2/3 des circonscriptions, le pôle ressource n'a pas été réuni une seule fois de toute l'année scolaire 2015/2016, et c'est dans seulement 18% des circonscriptions qu'il s'est réuni régulièrement (au moins une fois par trimestre). À noter que les collègues n'ayant pas été réunis dans le cadre du pôle ressource en tant que tel n'ont pas répondu à la suite du questionnaire.

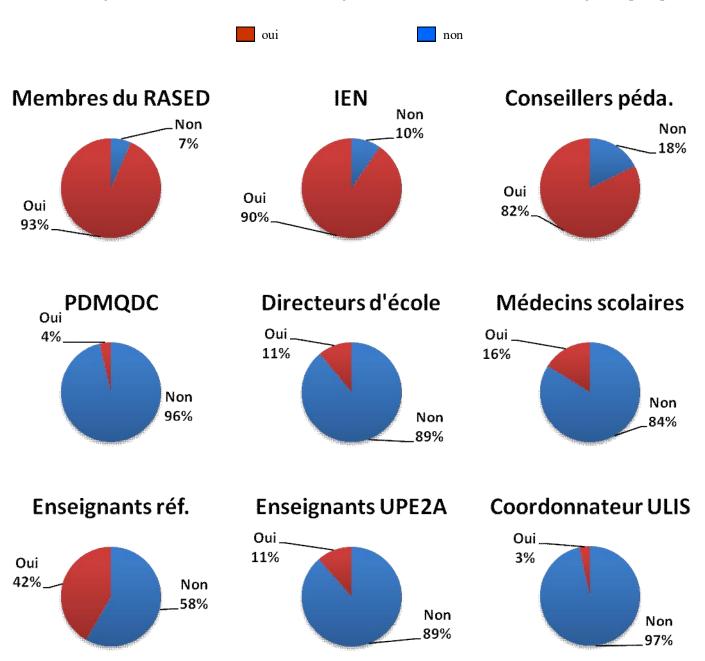


**Echantillon global** 

Dans votre circonscription, le RASED a-t-il été réuni, lors de l'année scolaire 2015/2016 dans le cadre du Pôle ressource ?

Dans la plupart des circonscriptions, le pôle ressource est principalement composé des membres du RASED et de l'équipe de circonscription (IEN et conseillers pédagogiques). Il est rarement élargi tel que définit dans la circulaire de 2014 : «*le RASED est l'une des composantes de ce pôle ressource*». Il serait intéressant que sa composition soit adaptée aux problématiques identifiées. Parfois, les enseignants référents sont aussi présents, plus rarement les médecins scolaires, les directeurs d'école, les collègues d'ULIS, d'UPE2A, etc... La distinction entre réunion de pôle ressource et réunion de pilotage du RASED n'est pas toujours explicite, ce qui crée une certaine confusion entre ces deux instances.

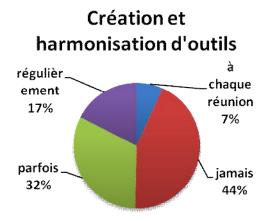
### Composition du Pôle ressource tel qu'il est défini dans la circonscription [IEN]

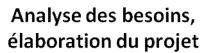


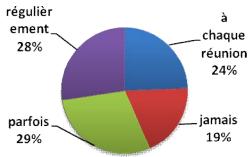
Les réunions du pôle ressource (donc souvent restreint aux seuls RASED + équipe de circonscription) ont pour ordre du jour principal l'analyse des besoins de la circonscription, l'échange autour de situations complexes, le fonctionnement du RASED et la production d'outils communs. Le pôle ressource peut être l'occasion d'organiser le travail du RASED dans un tissu partenarial avec les différents acteurs associés.

#### Ordre du jour des réunions

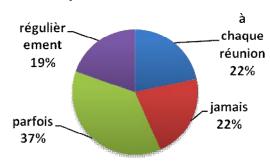




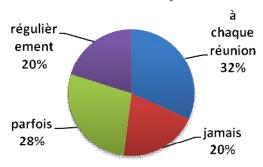




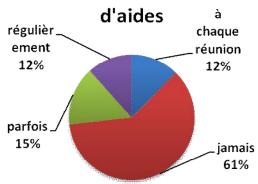




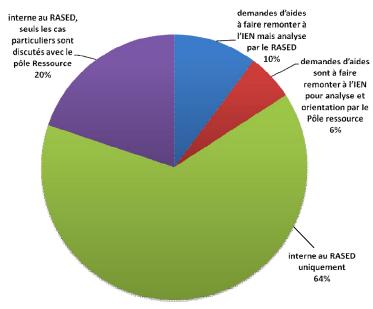
Echanges autour de situations complexes



## **Traitement demandes**



# Le pôle ressource : l'analyse des demandes d'aide des enseignants : un travail interne au RASED



La quasi-totalité des RASED assure l'analyse et le traitement des demandes d'aide en demandes d'aides interne, au cours des réunions de synthèse de sont à faire remonter à l'IEN chaque antenne RASED.

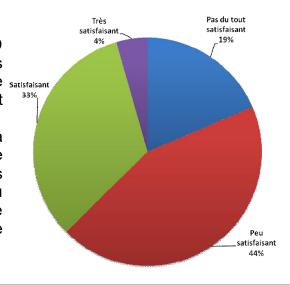
Cependant, quelques IEN exigent l'ensemble des informations soit transmis au pôle ressource, voire traité par le pôle ressource. Dans ces situations, les personnels des RASED dénoncent un fonctionnement bureaucratique et inefficace au détriment des échanges et de la réflexion conjointe. Ils s'inquiètent risque du de perte confidentialité des informations partagées, du manque lien avec les collègues enseignants, du retard dans la mise en place des aides et de la confusion des rôles.

#### Le pôle ressource : loin d'être un outil idéal pour les équipes

#### Pour vous le fonctionnement de votre pôle ressource est globalement plutôt :

Près des deux tiers des personnels des RASED concernés sont peu satisfaits (44%) ou pas satisfaits (19%) du fonctionnement du pôle ressource : perte de satisfaisant temps due à un fonctionnement qu'ils considèrent comme trop lourd et trop directif.

Quand la réunion du pôle ressource, sous la responsabilité de l'IEN, permet la mise en cohérence des aides par l'analyse et la réflexion conjointe sur les situations complexes, il y a adhésion des membres du RASED. Par contre, l'insatisfaction est très renforcée quand il est exigé que le pôle ressource assure le traitement de l'ensemble des demandes d'aide.



Le Collectif National RASED appelle les collègues et ses partenaires à se saisir des résultats de cette enquête et à les diffuser le plus largement possible.

Un cadrage national est nécessaire pour définir en complémentarité les actions du pôle ressource de circonscription et celles dévolues aux RASED, pour éviter toute confusion. Les IEN et les IA-DASEN doivent être interpellés pour toutes les situations problématiques qui nuisent à l'efficacité du traitement de la difficulté sur le terrain. Le pôle ressource ne doit pas se substituer au RASED qui est un dispositif d'aide directe aux élèves, aux enseignants et aux familles et dont l'efficacité passe aussi et surtout par l'abondement des postes RASED actuels et la constitution de RASED regroupant les trois spécialités (psychologue, enseignant spécialisé à dominante pédagogique et rééducateur).